

une agence conjointe canado-antillaise de commercialisation des produits antillais (c'est-à-dire les bananes, les agrumes et leurs sous-produits), se réaliserait le plus avantageusement par l'intermédiaire d'une société distincte qui agirait dans ce sens.

## Conclusions et recommandations (V)

1. Le Comité du Sénat constate que les Antilles du Commonwealth sont actuellement la région qui bénéficie, par habitant, des plus fortes allocations de fonds canadiens d'aide au développement—ce qui constitue, dans une large mesure, la reconnaissance du «statut particulier» dévolu à la région par la politique extérieure du Canada.

La priorité  
des  
Antilles

—Le gouvernement canadien devrait continuer à intensifier l'emploi des fonds de l'Agence canadienne de développement international en premier lieu dans les Antilles du Commonwealth. Il est, en effet, fort possible de trouver de nouvelles formes d'aide qui conviennent aux besoins actuels de ce secteur géographique.

2. Dans tout effort de développement, les programmes d'aide du Canada doivent avoir pour principe d'admettre le rôle prédominant des ressources produites au pays même. Le rôle de soutien du Canada sera beaucoup plus efficace si le gouvernement coordonne et harmonise ses programmes dans divers secteurs qui peuvent essentiellement influencer sur les perspectives d'expansion économique.

L'effort  
régional  
et la coordi-  
nation

3. La politique actuelle de l'A.C.D.I. qui consiste à concentrer l'effort sur les plus petites îles des Antilles orientales est bien fondée. Le principe de planification quinquennale qu'établit le programme pertinent est un pas dans la bonne direction, mais le comité s'inquiète de la trop grande importance accordée aux projets d'expansion du tourisme. Le programme doit rester souple, et l'Agence canadienne de développement international devra donner une suite favorable aux demandes tendant à augmenter l'aide au secteur agricole.

Le pro-  
gramme  
des  
Antilles  
orientales

4. Le Comité recommande la continuation de l'appui des projets et programmes tendant à la coopération et à l'intégration régionale. L'aide actuelle à l'Université des Antilles et à la Banque de développement régional est très utile à cette fin. Tous les programmes de coopération devront, toutefois, continuer au rythme convenu par les gouvernements de la région et aucune institution régionale ne devra trop compter sur l'appui extérieur.

Encourage-  
ment de la  
coopération  
antillaise

5. Le Comité du Sénat recommande les modifications suivantes des programmes d'aide du Canada afin d'en augmenter l'efficacité et d'améliorer le climat des relations canado-antillaises:

Programmes  
d'aide  
générale

a) Aide aux «programmes»—La subvention directe des programmes de développement des pays antillais afin d'en supprimer divers aspects inutiles et décevants et de démontrer, d'une façon aussi marquante que valable la confiance et l'esprit d'association du Canada.